

ABONNEMENT.

Saumur.
Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclamations... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication,
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 19 MARS

AVIS AUX CULTIVATEURS.

Dans la discussion relative au relèvement des droits de douane, MM. Blin de Bourdon, Maynard de la Claye, de Ladoucette, Delafosse et de Soland, députés, ont présenté un amendement ayant pour but d'établir des droits protecteurs sur les lins, les chanvres, les graines oléagineuses ainsi qu'il suit:

Sur les lins.

Bruts: 4 fr. les 400 kilos.
Teillés: 5 fr. les 400 kilos.

Sur les chanvres.

Peignés: 8 fr. les 400 kilos.
En étoupes: 4 fr. les 400 kilos.

Sur les graines et fruits oléagineux.
8 fr. les 400 kilos.

CET AMENDEMENT, BIEN QUE PLEINEMENT JUSTIFIÉ, N'A PAS ÉTÉ PRIS EN CONSIDÉRATION PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Voilà de quelle façon l'agriculture est protégée dans notre région.

A ce sujet, nous empruntons au Journal de Maine-et-Loire les réflexions suivantes, auxquelles nous nous associons complètement:

« Malgré sa raison d'être, cet amendement n'a pas été pris en considération par la majorité de la Chambre des députés.

» M. Blin de Bourdon, député de la Somme, qui avait présenté l'amendement, l'a également défendu à la tribune.

» Au début de la discussion, M. Rouvier, ministre du commerce, s'est écrié: « HEUREUSEMENT, les chanvres et les lins sont compris dans les traités de commerce. »

» Si le ministre libre-échangiste avait su que, depuis le fatal traité de 1884 qui lie la France jusqu'en 1892, la valeur du fonds et du prix de ferme des terres de nos vallées a diminué de 25 0/0, parallèlement avec le prix du chanvre teillé et peigné, il se serait

sans doute moins hâté de dire: « heureusement, les chanvres et les lins sont compris dans les traités de commerce. »

» En tous cas, l'honorable député de la Somme, département producteur de chanvre, a fort justement démontré, en comparant les états de douanes des années 1864 et 1862, avec ceux des années 1884, 1882, 1883, que les importations nettes de chanvres teillés, peignés ou en étoupes, ont décuplé; que celles des tissus de lin et de chanvre ont triplé; que ce résultat n'a pu être obtenu QU'AU DÉTRIMENT DES CULTURES FRANÇAISES.

» L'amendement de MM. Blin de Bourdon, Maynard de la Claye, baron de Ladoucette, de Soland, avait donc parfaitement sa raison d'être présentée, tandis que l'« heureusement » de M. le ministre du commerce ne saurait être apprécié par les populations de nos vallées. — A. B. »

Chronique générale.

LE SCRUTIN DE LISTE

La proposition relative au rétablissement du scrutin de liste doit venir en délibération aujourd'hui.

Voici la liste des orateurs qui se sont fait inscrire pour prendre la parole dans l'importante discussion du projet relatif au rétablissement du scrutin de liste:

Contre: MM. Achard (discussion générale), Courmeaux (id.), Benjamin Raspail (id.), Hemon (id.), Deproge (contre amendement de Roys), Bovier-Lapierre (amendement Ribot).

Pour: MM. Goblet et Rivet (discussion générale).

Les ministres de l'intérieur et du commerce ont présenté à la signature du Président de la République des listes de propositions de décorations en faveur des personnes qui se sont signalées dans la dernière épidémie cholérique. C'est fort bien; mais

MM. Waldeck-Rousseau et Rouvier, hommes généreux... parce qu'ils seront bientôt candidats, avaient chacun de leur côté inscrit plus de noms qu'il y a de croix disponibles. C'est pourquoi M. Jules Grévy, qui a aussi quelques parents à pourvoir, a dû les prier de vouloir bien réduire un peu leurs demandes.

On se tiraille le ruban rouge entre ministres. Et l'on dit que le rouge est proscrit!

Le Radical et la République française sont en grande discussion sur un point souvent débattu entre athées et libres-penseurs: Par quel moyen en finira-t-on plus vite avec le christianisme?

Le Radical veut que ce soit par la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

La République française, au contraire, tient que le Concordat, bien manié, équivaut à un étouffoir lent, mais sûr.

Comme les opportunistes affirment qu'au fond, ils sont d'accord avec les plus avancés, ils sont obligés, pour justifier leur attitude, d'avoir recours à des considérations de la plus pure hypocrisie puisées dans le respect que l'on doit à la majorité catholique du peuple français, et aussi... à la conscience!!!

Le 18 mars

Le préfet de police ayant appris que plusieurs réunions privées ou publiques auraient lieu hier soir dans différents quartiers de Paris pour fêter l'anniversaire du 18 mars, a fait consigner une partie des troupes de la garnison; il a tenu à avoir sous la main les brigades centrales des gardiens de la paix.

M. Gaillot, inspecteur divisionnaire, était chargé du service d'ordre général.

Hier matin, à dix heures, une messe a été célébrée en l'église Saint-Pierre de Montmartre pour le repos de l'âme des généraux Clément Thomas et Lecomte.

A 4 heures 1/2, quelques députations commencent à arriver au Père-Lachaise et se dirigent vers les tombes de Blanqui,

Delescluze, Flourens et Jules Vallès; cette dernière est surtout le but principal des réunions.

Un grand nombre de couronnes d'immortelles rouges, portées et soigneusement enveloppées jusqu'au cimetière, sont déposées sur les tombes.

Quelques discours révolutionnaires ont été prononcés. Les Allemands et les Italiens se sont abstenus de venir en corps.

En passant devant le monument de Thiers, nous remarquons un grand rassemblement. Ce sont des inscriptions à la craie placées sur le monument qui attirent tout ce monde, ces inscriptions sont effacées par un gardien et la foule se disperse.

Les mesures préventives, nous le répétons, ont donné lieu à un grand déploiement de forces.

En plus des gardiens des brigades centrales consignés, deux escadrons de la garde républicaine sont prêts à monter à cheval, un bataillon de la garde républicaine à pied reste consigné.

Des piquets en armes dans chaque caserne attendent sac au dos les ordres qui peuvent arriver d'un instant à l'autre.

On s'attendait toutefois à quelques désordres au lac Saint-Fargeau où devait avoir lieu la plus importante des réunions de la soirée. Contrairement, ce ne sont pas les blanquistes qui l'ont organisée seuls, mais bien aussi les anarchistes.

Les assauts furieux que la franc-maçonnerie, maîtresse du pouvoir en certains pays et encombrant les avenues dans d'autres, livre à l'Eglise, n'empêchent pas les progrès du catholicisme dans ces régions des idées et des dévouements. Nous trouvons, à ce propos, de curieux aveux dans une feuille libre-penseuse, le XIXe Siècle:

« Les libres-penseurs s'imaginent et ils l'ont si souvent répété qu'ils ont fini par le croire, ils s'imaginent que le catholicisme est plus qu'à demi-mort, que l'on peut n'en pas tenir compte. Mais les faits leur donnent partout un éclatant démenti...

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

L'ENFANT VOLÉ

Par Louis COLLAS

LA FEMME DU BANDIT (suite).

Plusieurs fois je faillis faire des chutes terribles, et je dus marcher avec des précautions extrêmes pour ne pas tomber dans une de ces excavations béantes sous mes pieds; parfois les ailes des oiseaux nocturnes me frôlaient le front, on vent froid me fouettait le visage, et la pluie qui se mit à tomber me pénétrait jusqu'aux os.

Je crus entendre des pas à peu de distance et il me sembla distinguer une ombre. Je m'arrêtai, l'ombre s'arrêta aussi quelque temps, puis se remit en marche. Quand je crus qu'elle était déjà loin, je continuai ma route pour échapper au froid glacial qui me gagnait. Je m'aperçus bientôt que je descendais un plan incliné, qui me conduisit en face d'un escarpement à pic formant muraille; c'était la limite où s'étaient arrêtés les travaux des carriers. Dans l'impossibilité d'aller plus loin, je voulus revenir sur mes pas, mais je m'égarai au

milieu des sentiers tortueux tracés dans un dédale de pierres et de flaques d'eau produites par les pluies des jours précédents.

Je cherchais vainement une voie, lorsque j'aperçus une lumière qui semblait sortir des profondeurs du sol. Je suivis cette direction et rencontrai la porte d'une habitation creusée à l'instar d'une grotte à l'extrémité de la carrière. Je me disposais à frapper pour demander asile, lorsque le bruit d'une conversation parvint à mes oreilles.

— Ainsi, dit une voix d'homme, personne ne s'est montré dans la carrière pendant la journée?

— Personne, répondit une voix de femme.

— Tu n'as rien remarqué de suspect?

— Rien, et je ne comprends pas que tu te mettes ainsi martel en tête.

— Et moi, je ne comprends pas ton insouciance.

Je suis inquiet; cette personne que j'ai aperçue en rentrant ne pouvait se trouver là pour le plaisir de la promenade. Pourquoi se cachait-elle si elle n'avait pas de mauvais desseins?

— C'est sans doute une pierre que tu as prise pour un homme.

— Une pierre ne fait pas de bruit, et j'ai entendu des pas; j'aurais dû pousser plus loin mes recherches, l'affaire de l'indiscret est été bientôt faite.

Je frémissais du péril que j'avais couru; mais ma curiosité était vivement éveillée. Je collai mon

oreille contre la porte. Je sentis le fumet d'un plat de viande que la femme servait à celui que j'avais aperçu dans la plaine.

— Cette rencontre me tracasse, reprit-il. Si j'avais été trahi! Ne hausse pas les épaules, je sais ce que je dis, et il me déplaît que tu fasses si bon marché du péril qui me menace.

— Ne me menace-t-il pas aussi? Si l'on nous arrêtait, ne serais-je pas pendue aussi bien que toi?

— Parce que tu ne tiens pas à ta peau, ce n'est pas une raison pour aventurer la mienne. Depuis longtemps, j'ai des reproches à te faire. Mariette, tu ne me secondes pas, tu es triste et maussade. Que te manque-t-il? Regrettes-tu le temps où tu étais servante?

— Oui, je le regrette, car alors je ne connaissais pas les tourments par lesquels j'ai passé et qui ne sont pas près de finir. Quand tu me proposas de t'épouser, je t'aimais aveuglément. Tu connaissais les paroles qui charment et ensorcellent, je t'écoutais comme un oracle; tu voulais que je commisse ce vol qui devait avoir de si tristes résultats, et moi, qui avais été jusqu'alors une honnête fille, j'eus la faiblesse de t'obéir.

— Ce n'était pas un vol, c'était ce que les gens de justice appellent une substitution. A la place de ce que tu prenais, tu laissais l'équivalent.

— Ne plaisante pas là-dessus; tu sais que ce que

je fis était une action infâme. Elle ne nous porta pas bonheur, l'argent qu'on nous donna fut vite dissipé. Tu t'étais habituée à ne te priver de rien, il fallut recourir aux expédients; tu fis de la contrebande, tu tentas plusieurs vilains métiers, ils ne te réussirent pas. Tu risquas ta tête en t'introduisant comme voleur dans les maisons, et tu en es venu à prendre pour associés des bandits dont tu as peur comme ils ont peur de toi.

— Pour la besogne que nous faisons, il était difficile de choisir d'honnêtes gens; il faut bien que ceux qui n'ont pas assez prennent dans la poche de ceux qui ont trop.

— Tais-toi, je ne peux t'entendre plaisanter ainsi. La vie que je mène avec toi me fait horreur. J'ai eu la lâcheté d'y tenir jusqu'à ce moment, j'ai fait un serment, je l'ai tenu, peut-être pour un reste d'affection pour toi. Je continue d'être ta complice, mais ne me demande pas d'être gaie quand j'ai la honte et la tristesse dans l'âme.

— Que tu le veuilles ou non, tu es ma complice, comme tu viens de le dire, et demain il faudra que tu nous aides à faire un bon coup, où il y aura gros à gagner. J'ai découvert, dans le quartier des Champs-Élysées, une maison écartée où une vieille dame très-riche, très-avare, demeure avec sa domestique. Sous un prétexte que nous inventerons, tu te présenteras chez elle, tu étudieras la maison, et, la nuit suivante, j'irai avec deux amis

» Considérez les événements récents ; il a forcé le gouvernement anglais à lui accorder la plus grande partie de ses demandes en Irlande ; en Allemagne, il a conduit le tout-puissant chancelier sur le chemin de Cannoza ; en Italie, il gagne rapidement du terrain ; en Autriche, il est assez fort pour amener peu à peu le retrait de nos lois libérales ; en Espagne, sa puissance, quoique violemment contestée, est encore telle qu'aucun gouvernement n'ose proclamer le libre exercice des cultes, cette première de toutes les libertés ; en Hollande, le nombre de ses députés aux Chambres augmente sans cesse ; enfin, en Belgique, on a vu comme il a su, aux dernières élections, prouver son indomptable vitalité. Partout en Europe la question religieuse s'impose au libéralisme, malgré qu'il en ait. La lutte à qui aura l'école, et par conséquent l'avenir, est le fond même du grand débat qui agite en ce moment la Belgique et la France, qui se poursuit sourdement dans les autres pays catholiques. »

Ces déclarations, faites d'un ton désolé, sont pour nous encourager à la lutte.

CONFLIT ANGLOS-RUSSE.

Les bruits de solution pacifique du conflit anglo-russe se confirment. A Saint-Petersbourg, on croit savoir qu'un échange de lettres aurait eu lieu entre le Czar et la reine Victoria.

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

Les nouvelles de Cochinchine, du Tonkin et de Formose sont toutes fort graves.

Il devient absolument manifeste, évident, incontestable, qu'en raison des très-considérables pertes de toutes natures subies par le corps expéditionnaire, l'envoi de gros renforts à Formose et au Tonkin s'impose de nouveau si le gouvernement Ferry et les majorités parlementaires qui lui sont inféodées s'entêtent à persister dans l'aventure. Pour le moins, 10,000 soldats de renfort sont nécessaires au Tonkin et 4,000 à Formose. Et nous avons déjà là-bas envoyé 40,000 hommes !

Des nouvelles, également fort tristes, fort graves de Cochinchine. Ce pays, qui est déjà une ancienne possession, où nous semblions installés définitivement sans conteste, est la proie de mille bandes ennemies qui brûlent les villages, saccagent tout, massacrent nos alliés et nos compatriotes. Saïgon même, la capitale de notre colonie, est en péril. On est réduit, pour la défendre contre un coup de main, à arrêter les navires en route pour le Tonkin. On cherchait aussi à armer les habitants, mais « il n'y a pas de fusils dans l'arsenal ! » Ces déplorables événements de Cochinchine sont manifestement le contre-coup de notre guerre avec la Chine. C'est encore au gouvernement de la République que nous devons tout cela.

L'escadre anglaise des mers de Chine se rend dans les eaux de Hong-Kong.

Des perquisitions ont été pratiquées par

nos navires sur divers bâtiments soupçonnés de porter en Chine des marchandises qualifiées par nos gouvernants contrebande de guerre.

Il serait étonnant si, à cette occasion, une grosse complication internationale ne nous tombait pas, un de ces jours, sur la tête.

Les *Nouvelles* pensent que, d'après une dépêche de source chinoise, le gouvernement de Pékin serait décidé à reprendre les négociations de paix à la condition que la France abandonne toute idée d'indemnité. Le bruit court que M. Bismarck aurait offert ses bons offices au cabinet de Paris pour conclure la paix avec la Chine.

On nous assure que notre plénipotentiaire en Chine a été autorisé à entrer de nouveau en relations avec les représentants du cabinet de Berlin.

Toutefois les négociations ne pourront être reprises que si les ouvertures faites par le gouvernement chinois offrent un caractère certain de sincérité et si elles constituent une base pouvant servir efficacement aux pourparlers.

LES RÉCOMPENSES.

Le général Brière de l'Isle a fait parvenir de nombreuses propositions de récompenses pour ses troupes.

Marche sur Lang-Son : 4 croix de commandeur, 3 d'officier, 14 de chevalier et 50 médailles.

Garnison de Thuyen-Quan : 9 croix de chevalier et 34 médailles.

Marche sur Thuyen-Quan (brigade Giovanninelli) : 2 croix d'officier, 20 de chevalier, 80 médailles.

Prise du camp retranché de Ning-Bop (4 janvier) : 4 croix d'officier, 5 de chevalier, 19 médailles militaires.

Le nombre même de ces propositions prouve l'effort de nos troupes et la nécessité où l'on est de soutenir leur courage.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 18 mars.

Notre marché montre aujourd'hui une certaine agitation et nos rentes perdent du terrain à la suite des réalisations qui se produisent. Nous ne comprenons rien à cette faiblesse, si ce n'est que les acheteurs éprouvaient le besoin d'alléger leurs positions.

En effet, les nouvelles financières du dehors sont excellentes. A Londres, les Consolidés ont progressé de 0.50 centimes.

Le 3 0/0 est ramené à 81.60, l'amortissable à 83.80, le 4 1/2 à 110.25.

Les titres du Crédit Foncier sont solidement tenus, chaque jour leur marché s'élargit, la confiance qu'ils inspirent à l'épargne et les avantages qu'ils offrent font que ces valeurs sont toujours très-cherchées par les capitaux en quête de placements sûrs et à l'abri des fluctuations du marché.

La Banque de Paris a un marché agité et s'inscrit à 785.

Sur la Banque d'Escompte, les demandes sont toutes aussi suivies que la veille à 581.

Bonne tenue de la Générale à 478.

L'émission des 20,000 obligations de la Compagnie Générale du Gaz obtient en ce moment un véritable succès ; nous ne pouvons qu'approuver les

souscripteurs de l'accueil favorable qu'ils font à cette affaire de tout repos.

Marché très-satisfaisant des Chemins Méridionaux à 707.

Le Panama à 495 n'a pas varié.

L'Italie se ressent de la faiblesse de nos rentes, il fléchit à 97.50, ce prix ne tardera pas à s'améliorer dès que notre place aura retrouvé son calme.

Chronique militaire.

SUPPRESSION DE LA MASSE INDIVIDUELLE.

Nous lisons dans le *Progrès militaire* :

« Une importante révolution est en train de s'accomplir dans la comptabilité militaire. Par décret du 7 mars, la masse individuelle est supprimée à partir du 1^{er} juillet prochain, et le service de l'habillement décentralisé sera confié le 1^{er} octobre aux capitaines, dorénavant chargés de pourvoir leurs hommes de tous les effets nécessaires. »

« Nous attendons les instructions de détails pour apprécier, comme elles le méritent, ces importantes mesures qui se rattachent à un ensemble de réformes dans l'administration intérieure des corps, et dont la seconde particulièrement, c'est-à-dire l'organisation de magasins de compagnie, était depuis longtemps réclamée. »

« Le ministre qui d'une main sûre mettra le feu à toutes cette paperasserie, dont nos régiments sont embroussaillés comme un champ d'aloës, méritera bien de l'armée. »

On lit dans le même journal :

« La circulaire du 27 février prescrivant l'achat direct dans le commerce, en 1885, de 5 chevaux de troupe de 5 à 8 ans par corps de cavalerie ou d'artillerie, constitue une expérience dont nous attendons les meilleurs résultats. La décentralisation des remontes de la gendarmerie a ouvert la voie ; il s'agit de continuer. »

« Nous sommes persuadés que l'an prochain M. le général Thornton sera le premier forcé de reconnaître que la centralisation excessive du service de la remonte n'est pas indispensable aux troupes à cheval. »

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Nous annonçons avec plaisir, pour lundi prochain, une représentation sur notre scène de *Manon*, le brillant opéra-comique de Jules Massenet qui obtient en ce moment un si grand succès au théâtre d'Angers.

Les réservistes et territoriaux qui désirent obtenir des sursis, devancements d'appel, dispenses, etc., doivent remettre leur demande à la gendarmerie de leur canton.

Les intéressés ou les personnes chargées de remettre les demandes doivent être porteurs du livret individuel, qu'il ne faut, en aucun cas, laisser aux mains des gendarmes sans exiger un récépissé.

En s'adressant directement au commandant du corps d'armée, on s'expose à ne recevoir aucune réponse, tandis que toutes les demandes remises à la gendarmerie parviennent complètement instruites à l'autorité militaire, qui pourra statuer sans omission ni retard.

LA CLASSE 1879.

Le général Lewal, ministre de la guerre, vient de donner l'ordre au général Brière de l'Isle de prendre les mesures nécessaires pour le rapatriement des hommes de la classe 1879.

VEXATIONS FISCALES.

Les officiers se montrent fort mécontents des vexations fiscales que subit, en ce moment, notre corps d'occupation en Tunisie.

L'un d'eux écrivait ces jours-ci à sa famille :

« Tous les objets que nous recevons de France sont, depuis le 1^{er} janvier, frappés d'une taxe douanière qui se monte uniformément à 8 0/0. Il ne s'agit pas seulement des liquides, mais des denrées, des vêtements, des livres. Je viens de recevoir mon dolman, qui coûte cent trente francs ; j'ai payé à la douane tunisienne un droit de dix francs quarante, comme l'eût fait un marchand italien. »

« On nous taxe ainsi, au moment où l'on réduit notre solde au minimum, sous le prétexte que, Tunisie et France, c'est tout un. Si c'est tout un, pourquoi la douane entre les deux ? drôle de protectorat. »

Cette situation criante intéresse trop d'officiers et de soldats pour qu'il n'y soit pas porté prompt remède.

LE PRIX DU PAIN.

M. Puyet-Quertier a prononcé, dimanche dernier, à Nantes, à la Renaissance, les paroles suivantes :

« A Marseille, où le blé est bon marché, le pain est très-cher, il coûte 50 centimes. Avec le même blé, envoyé de Marseille, qui est à la porte de l'importation, avec des frais de transport considérables, le pain coûte à Belfort comme au Havre 34 centimes. »

« Done le prix du blé n'influence pas le prix du pain. La suppression de la taxe coûte quarante millions par an à la population parisienne. »

Combien cette suppression coûte-t-elle à la population nantaise ? ajoute *l'Espérance du Peuple*.

Bien que le blé soit à bon marché, les boulangers de Nantes viennent d'augmenter le prix du pain.

Ils veulent sans doute fournir des armes à ceux qui réclament le rétablissement de la taxe.

LE DRAPEAU NATIONAL.

A Paris, comme ailleurs, on mêle des drapeaux tricolores dans toutes les fêtes carnavalesques. A ce sujet, *le Figaro* mentionne un patriotique arrêté de M. Ernest Landry.

pour la débarrasser d'un argent dont elle ne sait pas faire usage.

— Et vous la tuerez ?

— Dame ! si elle n'est pas de bonne composition, peut-être, cela dépendra d'elle.

— Et tu as cru que je serais complice de cet assassinat ? Jamais. J'ai bien des choses à me reprocher, mais au moins je n'ai pas de sang sur les mains.

— Tu refuses ?

— Oui.

Il proféra de terribles imprécations, des jurons horribles et, se levant en fureur, renversa un banc.

— Tu peux me tuer, dit-elle, la vie que je mène est telle que je ne sais si elle vaut la peine d'être disputée ; mais sache bien une chose, c'est que j'ai pris mes précautions pour être vengée. Si tu me tuais, la justice le saurait et aurait bientôt trouvé la trace de ton repaire, quel qu'il fût.

— Comment as-tu fait ?

— C'est mon secret.

Cette menace, formulée avec assurance, parut lui faire peur ; il baissa la voix et se rassit plus calme ; il capitulait.

J'étais resté à la même place. Ce qui contribuait à exciter ma curiosité, c'est qu'il me semblait que la voix de cette femme ne m'était pas inconnue, sans que je puisse dire où je l'avais déjà entendue.

La conversation cessa, et le bruit que l'homme

faisait en mangeant parvenait seul jusqu'à moi. Je me disposais à fuir loin de cette habitation criminelle ; mais, au mouvement que je fis pour m'éloigner, une pierre roula avec bruit sous mes pieds. La porte s'ouvrit, et, saisi par une main vigoureuse, je fus porté plutôt que traîné dans l'intérieur. La pièce était assez vaste, mais grossièrement meublée. Les parois et la voûte étaient formées de terre blanchâtre et de pierres dont les blocs avaient conservé la forme que la nature leur avait donnée.

— Que fais-tu là ? me dit l'homme d'une voix brutale.

— Je m'étais égaré, répondis-je tout tremblant. J'ai été attiré par la lumière qui filtrait à travers les planches. Quel mauvais dessein pourrait avoir un pauvre enfant abandonné ?

La pâleur de mon visage, le trouble de ma voix témoignaient mieux que mes paroles en faveur de mon innocence. Cependant il ne voulut pas me croire.

— Tu mens, dit-il, tu étais là pour nous épier ! Il t'en coûtera cher. Tu ne remporteras pas les secrets que tu as surpris. Ceux qui l'ont envoyé peuvent attendre sous l'orme. Méchant gamin, tu vas mourir.

Il se prépara à me saisir dans ses larges mains, je crus que ma dernière heure était venue. Glacé d'effroi, je me rapprochai instinctivement de la femme. Elle n'avait pas prononcé une parole et

m'examinait attentivement. Je compris tout de suite que je trouverais un appui auprès d'elle. En effet, elle se mit résolument entre moi et son mari.

— Tu vois bien que cet enfant dit la vérité. Est-ce qu'on aurait osé à un être aussi chétif le soin de nous surveiller ?

Il suffisait de me regarder pour reconnaître la justesse de cette observation, mais il ne voulait pas se laisser persuader.

— N'importe, reprit-il, il ne faut pas qu'il puisse raconter ce qu'il a vu et entendu. Il n'y a que les morts qui ne parlent pas ; tire-toi donc de devant lui.

— Non, tu ne le frapperas qu'en me passant sur le corps.

— On verra bien.

Il était furieux et se préparait à exécuter sa menace, mais elle avait eu le temps de saisir un couteau sur la table.

— Avance, lui dit-elle, et tu es mort.

Il hésitait, lorsqu'un cri d'oiseau répété trois fois à des intervalles égaux retentit dans les profondeurs mystérieuses de la caverne. Elle avait deux issues, et trois complices du bandit venaient le rejoindre ; lorsqu'ils arrivèrent, le mari et la femme avaient conservé la même attitude ; debout en face l'un de l'autre, ils se menaçaient du regard.

— Qu'est-ce là ? dit un des nouveaux arrivants. Il y a donc du grabuge ici ? Allons, Bernard, laisse la Mariette et explique-nous ce qui s'est passé.

Chacun des deux époux prit la parole, l'un pour démontrer la nécessité de me faire disparaître pour écarter tout péril de révélations compromettantes, l'autre pour déclarer que ce serait un crime odieux, inutile, et qu'elle ne permettrait pas qu'on portât la main sur moi.

Celui des nouveaux venus qui était intervenu dans la discussion dit alors :

— Il ne faut pas, Bernard, te brouiller avec la Mariette à cause de ce marmot. Il est toujours dangereux de jouer du couteau quand on peut s'en dispenser. Voyons plutôt si l'enfant ne pourrait pas nous être utile.

Ils allèrent causer ensemble à l'écart ; j'appris plus tard qu'ils étaient arrivés à cette conclusion qu'on pourrait tirer parti de moi, quand on aurait fait mon éducation. Il fut convenu qu'on chercherait à m'inoculer les bons principes en honorant parmi mes hôtes et que sous aucun prétexte on ne me laisserait sortir de la grotte jusqu'à nouvel ordre.

Mariette, qui avait pris avec chaleur ma défense, s'engagea à veiller à l'exécution de cette décision. Puis, s'adressant à moi, elle me dit d'une voix qui me parut très-douce, comparée à celle des bandits :

— N'est-ce pas que tu m'as promis de ne jamais essayer de sortir d'ici ?

Je promis sans hésitation.

— Il tiendra parole, j'en suis certaine, reprit-elle, je me porte caution pour lui.

(A suivre.)

LOUIS COLLAS.

mairie de Sens, en date du 30 janvier 1885, défendant expressément, en tout temps et particulièrement pendant le carnaval, d'arborer à des voitures et à l'entrée des bals et des cafés et de promener dans les rues aucun drapeau aux couleurs nationales ou à des couleurs étrangères.

Le port du drapeau reste seulement permis à l'occasion du tirage au sort et de la revision, ou pendant la durée des fêtes nationales.

Le préfet de l'Yonne a approuvé cet arrêté. Pourquoi les autres préfets ne feraient-ils pas respecter l'ordonnance royale du 24 décembre 1823, les articles 94 et 97 de la loi du 5 avril 1884 et l'article 471, § 15, du Code pénal ?

Le drapeau national, d'après la loi, ne peut être arboré, ajoute le Figaro, que dans un esprit de patriotisme, et l'on ne doit jamais s'en servir pour un divertissement ou dans un but de réclame industrielle ou commerciale.

A plus forte raison, dit le Journal d'Indre-et-Loire, le drapeau ne doit pas être « chahuté » par des pochards débraillés et des filles publiques avinées, — comme nous l'avons vu trop souvent.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

PUPILLES DU BATAILLON SCOLAIRE.

6^e séance, à 15 mètres, le 19 mars 1885.

Tireurs.....	40
Balles tirées.....	60
Balles mises.....	46
Nombre de points.....	34

Résultat : 26.66 p. 0/0.

Le Capitaine-Commandant,
G. DOUSSAIN.

LA MUSIQUE DU 435^e DE LIGNE.

Sous ce titre, on lit dans la Petite France du 15 :

« Jeudi, 12 mars, la musique de ce régiment jouait au Mail (à Angers) sous la direction d'un simple musicien.

« Si le chef et le sous-chef sont absents ou dans l'impossibilité de diriger eux-mêmes leur musique, il eût été préférable de laisser les musiciens à la caserne. »

Nous ne voudrions certes point dire que le bâton de chef d'orchestre fût aussi bien, ce jour-là, entre les mains de M. Strady, l'excellent clarinetiste que l'on connaît, — qu'entre celles de M. Elfrique, l'habile chef de la musique du 435^e de ligne.

Mais nous trouvons pourtant que la Petite France a grandement tort de se plaindre. M. Elfrique n'a pas voulu que son absence privât d'un concert les habitués au jardin du Mail : le public lui en saura gré.

Aussi le sympathique directeur de la musique du 435^e a-t-il parfaitement raison de ne point s'émouvoir des... irréflections de la Petite France.

Les gens de cette feuille s'en voudraient de penser comme le reste du monde : — ils

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

AMOUR ET CHOLÉRA

HISTOIRE ARRIVÉE

Tout en parlant, il a tiré vers lui le registre du bord, et pris une plume pour y inscrire le décès, quand Fageot, sortant de sa torpeur :

— Attention, dit-il, n'effrayons personne. Que vas-tu mettre là-dessus ?

— Ce qui est. Et il écrit :

« Aujourd'hui vendredi, 2 mai, dix heures du soir, à douze heures de l'île Saint-Paul, dans l'Océan indien, le nommé Boumi, âgé de 26 ans, originaire de Sydney, est décédé à bord de La Myriame à la suite de... »

Le capitaine arrête la main du docteur.

— De ?...
— De ?...
— Tu rectifieras, s'il y a lieu.

— Tu veux ?... après tout, cas isolé, je l'estime.

Et il achève :
— D'un accès de fièvre pernicieuse.

sont seuls à se plaindre de ce que la musique du 435^e ait joué jeudi : tant pis pour eux ! (Petit Courrier.)

ILE-BOUCHARD. — Dimanche, par un temps splendide, avait lieu en cette ville une magnifique cavalcade, l'affluence des curieux était énorme et chacun d'eux a tenu d'offrir son obole pour les blessés du Tonkin, but de la cavalcade.

Les fanfares de Cravant, de l'île-Bouchard ont joué les meilleurs morceaux de leur répertoire.

TOURS.

La reconstruction du théâtre. — Nous apprenons que les affiches annonçant l'adjudication publique des travaux de reconstruction du théâtre vont être apposées très-prochainement.

C'est la dernière opération préliminaire avant le commencement des travaux.

LE MANS.

La ville du Mans aura, ces jours-ci, la bonne fortune de recevoir la visite d'un vieux lettré chinois. Il se propose de faire deux ou trois conférences sur la civilisation chinoise, fort peu et fort mal connue chez nous. La vieille Chine semble aujourd'hui se réveiller au bruit de nos canons français, et l'heure est proche, en effet, où la plus populeuse nation de l'univers exercera peut-être une influence notable sur les destinées de notre Occident.

Jusqu'à ces derniers temps, la Chine, tout entière au commerce, aux arts, à la littérature, n'avait pas d'armée. La guerre qu'elle soutient contre la France l'oblige à former une armée, et si la valeur française dicte des lois, à ce moment, à l'Empire du Milieu, il n'en serait peut-être pas ainsi dans quelques années.

Dimanche, la population de Saint-Jean-de-Luz a été mise en émoi par l'expulsion des sœurs de charité qui, depuis quinze années, desservaient l'hôpital de la ville.

A l'avance, un refuge avait été préparé pour les bonnes religieuses à l'école maternelle de la ville.

Elles s'y sont rendues, accompagnées par une foule sympathique composée de plus de mille personnes.

Les malades qui passent aux mains d'infirmières laïques, ont presque unanimement protesté contre la retraite des sœurs.

Nous recommandons tout particulièrement la Morue d'Islande, vendue à l'ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur, 60 c. le 1/2 kil. et 55 c. par morue entière ; — Harengs hollandais, fumés par le procédé Berghen, la pièce 40 c.

Pour les personnes qui préparent elles-mêmes leur vin de quinquina, nous recommandons l'emploi de l'extrait fluide (QUINQUINA BRAVAIS) ; cette liqueur donne instantanément, par simple

Les deux hommes, ceci fait, ne se regardent plus.

Mais l'attestation du major rassurera l'équipage et les passagers...

Déjà, on entend les coups sinistres du marteau, joignant les planches d'un cercueil.

Quelques heures plus tard, par la belle nuit claire, le corps du malheureux Boumi, couché dans la funèbre boîte, sur un plan incliné, un boulet aux pieds, est glissé dans la mer, au fond de laquelle les requins pourront à leur aise dévorer le cadavre sans donner aux navires passant dans ces parages le spectacle de leur horrible festin.

A l'île Saint-Paul, le capitaine Fageot reçut une lettre de sa femme où elle disait :

« Je vais un peu mieux ; te revoir me rétablira tout à fait. Jamais je n'ai trouvé ton absence si longue. Quand tu es parti, il m'a semblé que je ne te reverrais pas ; cette peur ne m'a plus quittée ; elle est sans motif, donc absurde. Mais je ne puis encore m'en défendre. Tu reviens, pourtant. Cher bien-aimé, au revoir, à bientôt. Quand pourrions-nous dire : à toujours ? »

Le capitaine répondit :

« A bientôt, oui. Si tu savais combien j'ai hâte, aussi moi, de te serrer contre mon cœur ! »

La Myriame reprit sa route. La mort de Boumi

mélange, un vin de quinquina dosé. Un verre à madère de cet extrait par litre de vin. (Voir prospectus). Le QUINQUINA BRAVAIS représente un médicament très-actif et fort apprécié des malades qui peuvent prendre, sous un très-petit volume, une dose d'excellent quinquina.

Théâtre de Saumur

Association Artistique d'Angers (8^e année)
J. BRETON, administrateur.

Lundi 23 mars 1885,

MANON

Opéra-comique en 5 actes et 6 tableaux, de MM. Henri MEILHAC et Philippe GILK, musique de J. MASSENET.

Décor nouveaux, peints par M. ALLAIN, MEUBLES, ACCESSOIRES, COSTUMES NEUFS

- 1^{er} acte, 1^{er} tableau : l'Arrivée du coche à Amiens.
- 2^e acte, 2^e tableau : la Chambre de Manon.
- 3^e acte, 3^e tableau : la Fête au Cours la Reine.
- 3^e acte, 4^e tableau : le Parloir de séminaire Saint-Sulpice.
- 4^e acte, 5^e tableau : les Salles de jeu de l'hôtel Transylvanie.
- 5^e acte, 6^e tableau : la Route du Havre.

Distribution :

- Le Chevalier..... MM. Grandville.
 - Lescaut..... Dechesne.
 - Le comte des Grieux..... Neveu.
 - Guillot Morfontaine..... Lamy.
 - M. de Brétigny..... Bastin.
 - L'hôtelier..... Boucher.
 - Un sergent..... Demon.
 - Manon..... M^{mes} Dorian.
 - Poussette..... Dupouy.
 - Javotte..... Savigny.
 - Rosette..... Marie Soll.
 - La servante..... Jazen.
 - Un soldat..... MM. Pascaud.
 - Le portier..... Derrousseau.
 - Joueurs, croupiers, gardes, voyageurs, voyageuses, marchands, marchandes, dames dévotes, promeneurs, promeneuses, cuisiniers, seigneurs.
- Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 19 mars.

MANON, opéra-comique en 5 actes et 6 tableaux, musique de Jules Massenet.

Samedi 21 mars.

LILLI, comédie-opérette en 3 actes, paroles de MM. Millaud et Heonequin, musique d'Hervé.

Dimanche 22 mars.

MANON, opéra-comique en 5 actes et 6 tableaux, musique de J. Massenet.

CIRQUE-THÉÂTRE D'ANGERS.

Vendredi 20 mars, à 8 h. 1/2 du soir.

Grand Concert donné par la Société Sainte-Cécile, avec le concours de M^{lle} Dorian, MM. Grandville, Dechesne, Neveu, Laffage, Gorin, M^{me} Soll, M. Lamy et l'orchestre de l'Association artistique.

M^{me} V. SILVESTRO qui habite Paris, 34, boulevard de Clichy, élève du célèbre DESBARROLLES, de passage à Saumur, pour encore 5 à 6 jours, donne des consultations de Cartomancie et lit dans la Main. — 35, rue du Portail-Louis, au deuxième.

fut, sinon oubliée, mais jetée dans l'ordre des faits ordinaires à une longue traversée. L'état sanitaire du navire paraissait excellent. Le capitaine retrouvait sa sérénité. Pas un soupçon parmi les hommes ni parmi les passagers.

— Cas isolé ! s'affirmait le major en redoublant de surveillance.

— D'où pouvons-nous avoir apporté le microbe ? demandait le capitaine, souriant presque de ce mot, qui faisait déjà le tour du monde.

— Apporté ! apporté ! D'où venons-nous ? Des colonies anglaises, n'est-ce pas ? D'ailleurs, est-ce qu'on apporte ? Le microbe, dont il ne faut pas sourire, jamais, est un invisible aussi nomade que prolifique et dont je t'ai fait juger la rapidité de développement dans certaines rizières...

— Je m'en souviens. Mais...

— Pas de mais. Le microbe du riz ressemble à tous les microbes possibles, qui sont des envahisseurs instantanés et inconjurable.

La Myriame passa le tropique, gagna l'île de France, cingla vers les Seychelles. Là un gros temps la poussa tout à coup vers Madagascar. Pendant deux jours, elle lutta contre la colère des eaux et des vents qui lui imprimaient des soubresauts à lui briser les flancs ; d'énormes lames balayaient le pont, les agrès criaient, les mâts craquaient...

Ce fut au sein de cette tourmente qu'un nouveau décès eut lieu.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DU GAZ

POUR LA FRANCE ET L'ÉTRANGER
Société anonyme au capital de 20 millions en 40,000 actions de 500 fr.
Siège social : Paris, 37, boulevard Haussmann

Conseil d'administration : M. le comte A. de Camondo, président ; MM. P. Bailleux de Marisy, R. de Bauer, Alb. Ellissen, L. Stern, administrateurs.

ÉMISSION
De 20,000 Obligations de 500 fr.
Remboursables au pair en 40 ans par tirages annuels
Et rapportant 25 fr. par an, payables par semestre (1^{er} octobre — 1^{er} avril)

PRIX D'ÉMISSION : 467 FR. 50
(Jouissance 1^{er} avril 1885)

Payables	(en souscrivant.....)	30 »
	(à la répartition.....)	37 50 »
	(du 15 au 20 avril...)	100 »
	(du 5 au 10 mai...)	100 »
	(du 25 au 30 mai...)	100 »

avec faculté de verser, à l'option de l'abonné, 500 fr. en 5 versements de 100 fr. chacun.

EN SE LIBÉRANT A LA RÉPARTITION, ON NE PAIE QUE 465 FRANCS
L'INTÉRÊT DE 5 0/0 REPRÉSENTE UN REVENU DE 5.37 0/0 sans compter la prime d'amortissement.

On souscrit : samedi 21 mars 1885 et dès à présent par correspondance
A la Société Générale
Paris, 54, rue de Provence, et bur. de quartier et dans toutes ses Agences de France et à l'Étranger.

La cote officielle de Paris sera demandée.

Les bénéfices nets de la C^{ie}, qui ont été en augmentant progressivement depuis son 1^{er} inventaire, se sont élevés, en 1884, à 1,237,302 fr. 34 c., déduction faite d'amortissements importants. Le bénéfice distribué a toujours été de 5 0/0 du capital versé. — Report à nouveau, 181,272 fr. 78 c. — Réserve légale, 197,076 fr. 97 c. Les frais de constitution sont amortis.
L'emprunt a pour but l'adjonction de nouvelles affaires de gaz dont le produit suffira pour assurer le service des 20,000 obligations, lesquelles ont, en outre, pour garanties les bénéfices et l'ensemble de l'actif.

UNE PAROLE D'ESPOIR POUR LES AFFLIÉS. — Jallieu-Bourgoin (Isère), le 5 mai 1884. — Monsieur Fanyau, J'ai vendu la plupart de vos flacons de tisane et de vos boîtes de pilules et j'ajouterai que tous mes clients ont paru satisfaits de vos produits. J'ai surtout une personne qui m'a autorisé à vous donner son nom que vous pouvez livrer à la publicité ; elle a été guérie radicalement par deux flacons de Tisane Américaine des Shakers, d'une tumeur qu'elle avait dans le ventre et contre laquelle tous les remèdes avaient échoué. Cette personne se nomme Madame Chamardou, à Jallieu-Bourgoin. Recevez, etc. C. Durand, pharmacien (prix 4 fr. 50 la bouteille). La brochure explicative se distribue gratis dans toutes les bonnes pharmacies ou au dépôt, pharmacie Ernoul, à Saumur. Dépôt principal, pharmacie Fanyau, Lille.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris
« obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. »
— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

— Le choléra ! répéta encore le major. Il n'y a pas à se leurrer. Nous avons à craindre une épidémie.

L'âme de Fageot, époux et père, se tourna vers la France avec désespoir. Ces paroles, c'était la séparation prolongée ; l'inquiétude mortelle pour celle qu'il aimait. Une grande douleur le saisit.

A peine une heure plus tard, le timonnier disait :

— Il y a une passagère malade.

Alors il se retrouva vaillant, courut rejoindre le major, qui lui annonça :

— Une passagère et un mousse.

— Mon Dieu !

— La panique est à bord.

— De quoi ont-ils peur ? Se sent-ils nommé le mal ?

— Non. Ils ont peur de tout.

— J'aime mieux cela. C'est moins dangereux que de savoir ce qu'on craint.

Le soir, la passagère mourait. Mêmes funérailles sommaires. Même hymne psalmodié par les matelots.

Le mousse résistait. Ce qui, joint à la fermeté du major et même à celle du capitaine, arrêta les soupçons. Le registre du bord reçut trois inscriptions altérées dans leur exactitude.

(A suivre.) JENNY TOUZIN.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE BRAZILLE ET BOURDON.

Par jugement rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, le 16 mars 1885, les sieurs Brazille et Bourdon, anciens négociants en grains à Saumur, ont été déclarés excusables.

Pour extrait :
(268) Le Greffier, GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE VEUVE BODET

Par jugement rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, le 16 mars 1885, la dame veuve Bodet, marchande à Somloire, a été déclarée excusable.

Pour extrait :
(269) Le Greffier, GAUTIER.

Étude de M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Alloues.

A VENDRE

A L'AMIABLE :

UN BEAU PRÉ, dit le PRÉ-SAU-VAGE, situé commune de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à la Ronde, contenant 3 hectares 13 ares 50 centiares, et joignant vers couchant la route de Saumur à la Ronde, vers nord le chemin de la Cocuère et vers midi l'Authion.

Placement avantageux.

Revenu par bail et net d'impôts 720 francs.

GRANDE FACILITÉ DE PAIEMENT.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser audit M^e GUÉRET, notaire à Brain. (270)

Étude de M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Alloues.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre prochain 1885,

LA FERME DE LA PROUTIERE, située commune de Blou et par extension communes de Longué et Saint-Martin-de-la-Place, consistant en : vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, vignes, prés et bois taillis, le tout contenant environ 30 hectares.

Conditions très-avantageuses.

S'adresser, soit à M. JOUSSELIN, expert à Vivy, soit à M^e GUÉRET, notaire à Brain. (271)

ON DEMANDE place de comptable pour quelques heures ou pour la journée entière.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e JULES CHICOTEAU, notaire à Loudun.

A VENDRE

LA BELLE

TERRE D'ANGLIERS

Près LOUDUN (Vienne)

Appartenant à M. le Prince de la Tour d'Auvergne.

1^{er} Lot. — Château moderne, en parfait état, parc entouré de murs, jardin et avenue..... 37 hectares

2^e Lot. — Bois taillis et futaies à l'entrée de la forêt de Scévilles, réputée par ses chasses à courre..... 172 hectares

3^e Lot. — Les fermes du Cloudi et de la Chalopinrière..... 79 hectares

S'adresser à M. GOGUET, expert à Niort (Deux-Sèvres), et à M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à l'angle de la place Saint-Pierre, n^o 8, et de la rue de la Tonnelle.

S'adresser à M. GABLIN, rue d'Orléans, 25, ou à M^e LE BARON, notaire.

A VENDRE

UN

Joli CHEVAL noir

Agé de 4 ans, taille moyenne, pouvant être monté et attelé.

S'adresser au château de la Salle, Montreuil-Bellay. (251)

A VENDRE

Un CHEVAL très-doux, s'attelant, avec petit panier-duc et harnais.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

VIN ROUGE récolte 1884, 110 francs les 220 litres.

S'adresser à M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun, ou à son Garde, à Gizeux, par Bourgueil.

VIN à VENDRE

Provenant du Clos de la Fuie (Saumur).

10 barriques, vin rouge 1884, à 130 fr. la barrique.

15 barriques, vin blanc 1884, à 110 fr. la barrique.

S'adresser à M. LUILLIER, à la Fuie, ou à M. GAZEAU, à l'Usine à gaz.

A LOUER
Maison de Campagne

A SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE

Avec cour, écurie, remise et jardin.

S'adresser à M. BIGEAU, propriétaire, Château de Boumois, commune de Saint-Martin-de-la-Place. (152)

A CÉDER

Pour cause de décès,

UN FONDS DE FORGERON

EN TOUS GENRES

A la Breille.

S'adresser à M^e RABOIN, à la Breille. (262)

Compte Rendu

DES OBSEQUES DE M. SUBILEAU

ET

ORAISON FUNÈBRE

Prononcée par M. MÉRIT, curé de Saint-Pierre de Saumur.

En vente, au prix de 1 fr., franco par la poste 1 fr. 15. — Chez M. E. DÉZÉ, libraire à Saumur.

MANUFACTURE

DE

PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.
12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

L'un des accordeurs de la maison est en ce moment à Saumur. Adresser les demandes au bureau du journal.

M^{me} MYRRA, la grande et célèbre bre chiromanicienne et cartomancienne de Paris, prédit l'avenir par les cartes et lit dans la main. De passage seulement pour 15 jours à Saumur, reçoit tous les jours depuis 9 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir,

Grand'rue, 41.

PLUS D'ARDOISES ENLEVÉES PAR LE VENT

Avec les **AGRAFES** à pression et à crampon, système breveté s. g. d. g. Cette Agrafe, par sa solidité et sa facilité de pose, lui a valu à l'exposition de Nantes 1882 le **PRIX UNIQUE** sur quatre systèmes exposés. NIORT 1882, Médaille d'Argent. — CAEN 1883, Médaille d'Argent. ROCHEFORT-SUR-MER 1883, Médaille de Vermeil. **PREMIER PRIX, etc.**

MENIER - GUÉRET, seul fabricant
A SAUMUR (Maine-et-Loire).

Vente de **FIL FER GALVANISÉ**, très-bonne qualité, de tous numéros, de grandes longueurs, pouvant servir pour les Vignes, etc.

PRIX TRÈS-REDUITS.

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la **Pharmacie**, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses
DE MM. WICKHAM F^{rs}, D^{rs}, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, à PARIS.

SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON
Seul dépôt à Saumur chez M^{rs} V. Lardeux, coutelier et bandagiste.

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 MARS 1885.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.
3 %	82 60	81 57	Est	790	795	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	519	518 75
3 % amortissable	83 85	83 85	Paris-Lyon-Méditerranée	1272 50	1280	Ville de Paris, oblig. 1855-1860			509	512	510
3 % (nouveau)			Midi	1168 75	1170	— 1865, 4 %			519	516 50	
4 1/2 %	105 2	104 75	Nord	1055	1057 50	— 1869, 3 %			407 50	407	
4 1/2 % (nouveau)	110 20	110 12	Orléans	1375	1380	— 1871, 3 %			399	398	
Obligations du Trésor	509	509	Ouest	815	875	— 1875, 4 %			519 50	520	
Banque de France	5245	5280	Compagnie parisienne du Gaz	1610	1610	— 1876, 4 %			519 50	519	
Société Générale	477 50	476 25	Canal de Suez	2186 25	2170	Bons de liquid. Ville de Paris			532	531	
Comptoir d'escompte	987 50	990	C. gén. Transatlantique	490	486 25	Obligations communales 1879			458		
Crédit Lyonnais	560	560				Obligat. foncières 1879 3 %			458	457	
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1370	1375				Obligat. foncières 1883 3 %				265 50	
Crédit mobilier	280										

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans				LIGNE DE L'ÉTAT																				
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR								
Heures	Minutes	Matin	Soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir					
3 heures	8 minutes	du matin	express-poste.	6 05	7 24	9	1 15	3 45	7 50	6 40	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10	3 26	8 21	12 48	4 44	8 17	12 09	6 10	9 30	
6	—	—	matin (s'arrête à la Possouinière)	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46		5 33	9 06	1 25	6 50	9 26	12 48	6 30	9 40	
9	—	—	matin, omnibus-mixte.	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54		5 42	9 15	1 34	7 05	9 13	1 25	7 15	10 25	
1	—	—	soir, —																					
3	—	—	— express.																					
7	—	—	— omnibus.																					
10	—	—	— (s'arrête à Angers).																					
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.								
Heures	Minutes	Matin	Soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir					
3 heures	26 minutes	du matin	direct-mixte.	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45	7	1 55	8 35	5 50	9 10	10 30	11 50	12 10	12 30	12 50	
8	—	—	— omnibus.	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57	8 20	2 51	9 55	6 28	7 48	9 08	10 28	11 48	12 08	12 28	
9	—	—	— express.	7 02	8 04	2 11	4 59	8 51	6 07	9 18	1 30	4 37	8 06	8 34	3 4	10 14	6 55	8 15	9 35	10 55	12 15	12 35	12 55	
12	—	—	— soir, omnibus-mixte.	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	6 19	9 45	1 52	5 04	8 30	9 27	3 54	11 2	7 56	9 16	10 36	11 56	12 16	12 36	12 56	
4	—	—	—	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	6 29	10 39	2 28	5 40	9 06	9 57	4 24	11 27	8 43	10 03	11 23	12 43	13 03	13 23	13 43	
7	—	—	— omnibus (s'ar. à Tours)																					
10	—	—	— express-poste.																					
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.																								

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.